



UNIVERSITÉ
LAVAL

Concours de Bourses 2023-2024 CIRAM

Date limite : lundi 25 mars 2024 (23:59) heure du Québec

Appels à candidatures & politique d'attribution

Le CIRAM organise un concours visant à octroyer des bourses à des étudiant.e.s travaillant sur des sujets liés à l'Afrique et au Moyen-Orient. Par cette démarche, le CIRAM souhaite non seulement faciliter le parcours universitaire de ses étudiant.e.s membres, mais également contribuer au renforcement de la recherche dans les domaines de connaissances et les champs d'intervention de l'ensemble de ses membres. Les candidatures retenues à l'issue du processus d'appel à candidatures des bourses CIRAM bénéficieront d'un soutien financier ainsi que l'infrastructure et les ressources du Centre.

OBJECTIFS DES BOURSES CIRAM

Les bourses CIRAM ont principalement pour objectifs de :

- attirer et intéresser des étudiant.e.s aux cycles supérieurs de recherche travaillant sur des sujets liés à l'Afrique et au Moyen-Orient aux travaux du CIRAM;
- aider financièrement les candidat.e.s aux études supérieures du CIRAM à poursuivre leurs études supérieures;
- permettre aux étudiant.e.s de bonifier leur dossier académique et professionnel et ainsi agir comme effet levier pour aller chercher des bourses d'organismes subventionnaires;
- soutenir les étudiant.e.s en fin de parcours (dernière étape du processus de rédaction) dans la conduite à terme de leur recherche.

NOMBRE ET MONTANT DES BOURSES

Quatre types de bourses d'études supérieures d'une valeur de 500 \$ à 4000 \$ seront attribuées pour l'année académique 2023-2024, pour un total de **15 600\$**. La répartition de ce montant se fait de la manière suivante :

8 bourses offertes	Montant
2 bourses d'excellence académique	2 x 500 \$
2 bourses d'excellence en publication	2 x 800 \$
2 bourses de terrain : - 2 ^e cycle - 3 ^e cycle	1500 \$ 4500 \$
2 bourses de soutien à l'écriture du mémoire ou de la thèse : - 2 ^e cycle - 3 ^e cycle	2500 \$ 4500 \$
Montant total disponible	15 600 \$

CONCOURS ET DATE LIMITE POUR LES DEMANDES

L'attribution des bourses se fait à la suite d'un concours ouvert aux étudiant.e.s de maîtrise et de doctorat travaillant sur des sujets liés à l'Afrique et au Moyen-Orient.

La **date limite de dépôt des dossiers de candidature est le lundi 25 mars 2024 à 23h 59 (heure du Québec).**

DESCRIPTIFS DES BOURSES

Bourse d'excellence académique

Cette bourse de 500 \$ a pour objectif de récompenser l'excellence du parcours académique et en recherche d'un.e étudiant.e au 2^e ou 3^e cycle. La qualité des résultats académiques et l'excellence du parcours de l'étudiant.e seront récompensés.

Bourse d'excellence en publication

Afin d'encourager, de faciliter et de promouvoir les publications rédigées par ses membres, le CIRAM offre une bourse de 800 \$ pour un article publié (ou en cours de publication à la phase

suivante : révisé puis resoumis) dans une revue à comité de lecture reconnue dans le champ d'études de l'étudiant.e et au sein de la communauté scientifique élargie ou dans un ouvrage collectif qui ne résulte pas d'actes de colloque. L'objet de l'article doit s'inscrire dans les axes du CIRAM et/ou porter sur l'espace de l'Afrique ou du Moyen-Orient. Cette bourse valorise la qualité d'une publication scientifique d'un.e étudiant.e du CIRAM, pratique incontournable dans le monde de la recherche.

Bourse de terrain

Afin de soutenir les étudiant.e.s aux cycles supérieurs dans la réalisation d'activités créditées se déroulant dans un pays d'Afrique ou du Moyen-Orient et portant sur une thématique reliée à ces zones géographiques, le CIRAM offre annuellement deux bourses de terrain (1500 \$ pour le 2^e cycle et 4500 \$ pour le 3^e cycle). Les recherches offrant une approche empirique et méthodologique innovante seront priorisées.

Bourse de soutien à l'écriture du mémoire ou de la thèse

Ces deux bourses (2500 \$ pour le 2^e cycle et 4500 \$ pour le 3^e cycle) ont pour but de soutenir les étudiant.e.s aux cycles supérieurs en fin d'études et de les encourager à viser l'excellence académique et à contribuer à l'avancement de la rédaction de leur mémoire ou de leur thèse.

Conditions d'éligibilité

Les bourses sont réservées aux étudiant.e.s de maîtrise et de doctorat travaillant sous la direction des membres réguliers et associés du CIRAM.

Le projet de recherche du candidat doit être en lien avec les objectifs et les thèmes scientifiques du Centre. Son sujet/objet doit obligatoirement s'inscrire dans un des axes de la programmation scientifique du Centre.

Toutefois:

- un.e étudiant.e, déjà bénéficiaire d'un financement d'organismes subventionnaires comme le CRSH ou le FQRSC (ou autre grand organisme), ne peut postuler à une bourse CIRAM à l'exception de la bourse d'excellence en publication;
- un.e étudiant.e ne peut être récipiendaire que d'une seule bourse CIRAM par an;
- un.e étudiant.e ne peut pas recevoir le même type de bourse CIRAM plus d'une fois dans un même cycle d'études.

DOSSIER DE CANDIDATURE COMMUN (à chacune des bourses)

Chaque demande, doit contenir :

- une lettre d'introduction et de motivation précisant l'excellence du dossier du/de la candidat.e. Cette lettre doit également mentionner la formule envisagée par le/la candidat.e pour faire une présentation de son article, son terrain, son projet ou sa thèse, lors d'une activité du Centre ;
- un curriculum vitae à jour (rédigé en français) résumant le parcours et l'implication sociale du/de la candidat.e, de même que ses réalisations en recherche;
- un relevé de notes universitaire complet (version électronique non officielle acceptée);
- une attestation officielle d'inscription à la session d'hiver 2024;
- une lettre de recommandation du/de la directeur/directrice de recherche.

Tout dossier de candidature doit être rédigé en français. Le dossier peut être déposé jusqu'à la date du **25 mars 2024 à 23:59** (heure du Québec).

DOSSIER DE CANDIDATURE SPÉCIFIQUE (pour chaque bourse)

En plus des éléments de dossier communs à toutes les demandes de bourse, les pièces supplémentaires suivantes seront requises, selon le cas :

Dossier Bourse d'excellence académique

- Document démontrant l'excellence du candidat (voir conditions communes) et la lettre d'introduction et de motivation devra souligner la manière dont le/la candidat.e s'impliquera dans les activités du CIRAM.

Dossier Bourse d'excellence en publication

- Liste des publications
- Article publié ou en voie de publication dans une Revue à Comité de Lecture (RAC) (une attestation est exigée de la revue)
- Qu article publié ou en voie de publication dans un ouvrage collectif qui ne résulte pas d'actes de colloque (une attestation est exigée du directeur/de la directrice de la publication)

Dossier Bourse de terrain

- Document d'une page de méthodologie (Arial, 12 points, interligne simple); un document de trois pages composé d'une contextualisation, des objectifs du projet de recherche, d'un cadre théorique et des résultats anticipés et une bibliographie de deux pages au maximum

- Planification de séjour et budget prévisionnel
- Document attestant du dépôt du dossier au CERUL

Dossier Bourse de soutien à l'écriture du mémoire ou de la thèse

- Une lettre du directeur ou de la directrice attestant la fin de la collecte des données et l'existence d'un plan du mémoire;
- Document officiel prouvant la réussite des examens doctoraux (rétrospectif et prospectif);
- Document du candidat ou de la candidate présentant le plan de thèse, l'état d'avancement de l'écriture (chapitres rédigés et soumis, chapitres corrigés, chapitres en cours de rédaction);
- Une lettre du directeur ou de la directrice attestant du plan de rédaction (chapitre rédigés et soumis, chapitres corrigés, chapitres en cours de rédaction) et spécifiant la date approximative du dépôt initial

ÉVALUATION DES DEMANDES

Les demandes sont évaluées selon les critères suivants :

1. L'excellence du dossier universitaire (moyenne cumulative, progression des études, durée des études, prix et distinctions);
2. L'aptitude à la recherche et l'expérience pertinente en recherche (intérêts en recherche, expérience et réalisations du candidat, publications et présentations scientifiques);
3. La qualité et l'intérêt scientifique du projet de recherche (clarté des objectifs scientifiques, originalité du projet, contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine concerné, collaborations avec d'autres membres du CIRAM, collaborations nationales et internationales, etc.);
4. La qualité, la pertinence et l'originalité scientifique de la publication (pour la bourse de publication)
5. L'implication sociale, le leadership et les habiletés de communication (organisation d'ateliers, élection à des postes, bénévolat, mentorat, expérience de supervision, gestion de projet, implication dans des comités, implication dans les axes, comités et activités du CIRAM, etc.).

Les membres du comité procèdent à l'examen des dossiers de candidatures en fonction de ces quatre critères, selon la pondération propre à chaque occasion (voir tableau suivant).

Pondération des critères selon la bourse (sur 100 points)

	Excellence du dossier universitaire	Aptitude et expérience de recherche	Qualité du projet	Implication sociale
Bourse d'excellence académique	40	20	30	10
Bourse d'excellence en publication	20	40	30	10
Bourses de terrain	20	30	40	10
Bourse de soutien à l'écriture du mémoire ou de la thèse	20	30	40	10

Grille d'appréciation finale d'un dossier

Descriptif	Appréciation (en %)	Côte correspondante
Dossier exceptionnel qui se démarque des normes de rigueur scientifique	90 à 100%	A +
Dossier remarquable présentant des forces ou des qualités qui excèdent les normes de rigueur scientifique	85 à 89.9%	A
Excellent dossier qui répond globalement aux normes de rigueur scientifique	80 à 84.9%	A -
Très bon présentant une ou quelques faiblesses mineures	75 à 79.9%	B +
Bon dossier présentant des faiblesses (par cumul de faiblesses mineures ou manquement notable)	70 à 74.9%	B
Dossier passable présentant des faiblesses importantes	60 à 69.9%	B -
Dossier insuffisant au regard des normes de rigueur scientifique	59.9% et moins	C

Chaque dossier est évalué sur 100 % (note maximale accordée). La cote de A-, qui couvre une palette de notes entre 80 et 84,9 %, traduit l'excellence d'un critère ou d'une demande dans son ensemble, c'est-à-dire que la démonstration fournie par le candidat ou la candidate

répond aux normes scientifiques établies, sans présenter des faiblesses et sans se démarquer des standards attendus. Sur cette base, une cote supérieure sera accordée lorsque l'argumentaire d'un critère ou de la demande dépasse les attentes. Une cote inférieure correspondrait, suivant la même logique, à une demande ou critère qui présente des faiblesses dans l'argumentaire, des faiblesses particulières ou s'appliquant à l'ensemble de la demande.

Le comité d'évaluation classe les dossiers par ordre de priorité et attribue les bourses suivant cet ordre. Il veillera à ne pas favoriser certaines disciplines ou certains champs d'études au détriment d'autres, notamment en tenant compte de l'éventail de disciplines et des axes de recherche que couvre le Centre.

Les membres du comité d'évaluation qui sont en conflit ou en apparence de conflit d'intérêts doivent s'identifier comme tels, peuvent participer aux délibérations du jury, mais ne votent pas.

ATTRIBUTION ET UTILISATION

Un jury composé de trois membres réguliers du Centre évalue et attribue les bourses.

Une cérémonie de remise des bourses sera organisée le **jeudi 11 avril 2024**.

VERSEMENT

Le versement des bourses CIRAM se fait au cours de la session de leur attribution.

ENGAGEMENTS DU BOURSIER

- Maintenir le statut d'études exigé dans le dossier de candidature commun, et ce pour l'année universitaire en cours;
- Participer régulièrement aux activités organisées par le CIRAM;
- S'impliquer dans au moins un des axes du Centre;
- Mener son projet de recherche en conformité avec celui soumis au moment de la candidature;
- Présenter, lors d'une activité du Centre, une production, une retombée ou un compte-rendu de séjour sur le terrain liés à l'attribution de la bourse;
- Faire mention de la distinction (bourse CIRAM) dans les différents travaux réalisés avec le concours de la bourse obtenue.



UNIVERSITÉ
LAVAL

POUR FAIRE UNE DEMANDE

Pour préparer votre demande, **une séance d'information aura lieu le lundi 11 mars 2024 de 11h30 à 12h30 via Zoom.**

Pour faire une demande, veuillez transmettre, **au plus tard le lundi 25 mars 2024 (avant 23:59) heure du Québec** votre dossier avec toutes les pièces requises par voie électronique à l'adresse suivante (incluant la lettre du directeur ou de la directrice), en indiquant dans le titre du message la bourse pour laquelle vous postulez : bourses.ciram@eti.ulaval.ca

PERSONNE CONTACT :

Pour toute question concernant les bourses CIRAM, veuillez contacter la direction du Centre :

CIRAM
Pavillon Charles-De Koninck
1030, avenue des Sciences-Humaines
Bureau 5449
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6
Tél. : 418-656-2131 poste 4324
ciram@eti.ulaval.ca